PREFECTURE

64-2020-12-11-013

arrêté de prorogation n° 20-28 de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020

arrêté de prorogation n° 20-28 de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020

PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la Coordination
des Politiques Interministérielles
Bureau de l'Aménagement de l'Espace

Arrêté de prorogation n° 20-28 de la décision du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.123-4, 1er paragraphe ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement, relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

VU l'arrêté préfectoral n° 19-50 du 17 octobre 2019 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-atlantiques ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° 20-24 du 16 octobre 2020 portant composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-atlantiques ;

VU le relevé de décision de la réunion de la commission départementale du 12 décembre 2019 fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques au titre de l'année 2020 ;

CONSIDERANT le contexte sanitaire actuel ;

CONSIDERANT l'annulation de la commission prévue le 26 novembre 2020 et l'impossibilité de la reprogrammer avant la fin de l'année 2020 ;

ARRETE

La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées-atlantiques, pour l'année 2020, est établie comme suite :

- Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ;

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

13/10/2020

- M.Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite ;
- M. Pierre BARATCHART, général de division de l'Armée de terre, en retraite ;
- M. Francis BARNETCHE, responsable domanial Terega ;
- M. Robert BARRERE, proviseur honoraire de lycée ;
- M. Paul BAYLAC-MARTRES, responsable des réclamations et de la médiation du groupe d'assurances « Groupama-Gan » en retraite ;
- M. Jean-François BEAUDREY, général 2ème section ;
- M. Daniel BONNET, directeur général de la SAFER Aquitaine-atlantique en retraite ;
- Mme Michèle BORDENAVE, expert près la cour d'appel de Pau et expert agricole et foncier ;
- M. Pierre BUIS, retraité de la Police ;
- M. Jean-Claude CANAL, conseiller en formation continue en retraite ;
- M. Michel CAPDEBARTHE, cadre collectivités territoriales ERDF-GRDF Béarn en retraite ;
- M. Cyril-Jean CATALOGNE, chef de projet développement durable et agriculteur ;
- M. Michel CAZAUBON, chef du bureau des destinations touristiques, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique en retraite ;
- M. Jean-Marie CLAVERIE, général 2ème section ;
- M. Gérard COURCELLES, directeur de filiale et de réseau en retraite ;
- M. Michel DABADIE, directeur départemental de l'ANPE en retraite ;
- M. Bernard DARHAN, lieutenant-colonel en retraite ;
- M. Jean-Luc ESTOURNES, directeur général adjoint des services au conseil départemental de la Charente en retraite ;
- M. André ETCHELECOU, professeur des universités en retraite ;
- M. Joseph FERLANDO, major de gendarmerie en retraite ;
- M. Yvon FOUCAUD, ingénieur en retraite ;
- M. Gérard JULIEN, directeur de l'association « foyer de jeunes travailleurs » de Bayonne en retraite ;
- Mme Karine KHALDOUN, technicienne commerciale communication ;
- Mme Françoise LACOIN-VILLENAVE, enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole ;
- M. Pierre LAFFORE, retraité de la fonction publique ;
- M. Fernand LAGRILLE, major de gendarmerie en retraite ;
- M. Claude LAHARIE, professeur agrégé d'histoire en retraite ;
- M. Christian LECAILLON, ingénieur des travaux publics en retraite ;
- Mme Karine LE CALVAR, ingénieur qualité ;
- M. Michel LEGRAND, ingénieur des arts et métiers en retraite ;
- M. Pierre Jacques LISSALDE, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite ;
- Mme Anne LITTAYE, experte internationale en gestion des ressources naturelles et changement climatique ;

- M. Jean-Yves MADEC, président honoraire de tribunal administratif ;
- Mme Colette MAGNOU, architecte-urbaniste ;
- M. Daniel MOURIER, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire ;
- M. Jean-Pierre NOBLET, commandant de Police en retraite ;
- Mme Liliane OTAL, ancienne avocate au barreau de Bayonne et juge de proximité au tribunal de grande instance de Biarritz et Bayonne ;
- M. Guy SAINT-MACARY, architecte-urbanisme en retraite ;
- M. Jacques SAINT-PAUL, ingénieur des arts et métiers en retraite ;
- Mme Anne SAOUTER, docteur en anthropologie sociale et historique de l'Europe, enseignante vacataire ;
- Mme Hélène SARRIQUET, directeur territorial en retraite ;
- M. Alain STAGLIANO, ingénieur des travaux publics de l'Etat et architecte-urbanisme en chef en retraite ;
- Mme Marion THENET, consultante indépendante en conseil, communication et formation, spécialisée sur toutes les thématiques liées au développement durable ;
- Mme Chloé VALLETTE, docteur en sociologie de l'environnement.

La validité de cette liste est prorogée jusqu'au 31 mars 2021.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture et pourra être consultée à la préfecture, bureau de l'aménagement de l'espace, service de la coordination des politiques interministérielles, ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Pau. Elle sera notifiée à chacun des commissaires enquêteurs.

Pau, le 11 décembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr